

*Budget—M. S. Knowles*

Foutaise! Non seulement avons-nous les moyens d'assurer plus d'égalité, si nous regardons les réalisations économiques de certains des pays plus égaux, mais nous pourrions soutenir que non seulement nous pouvons mais que nous devons nous le permettre.

J'appuie sans réserve ce discours qu'a fait le ministre à Sherbrooke, au Québec, le 13 mars. Elle nous invitait tous de façon poignante à nous rendre compte que nous avons doté notre pays au cours des dernières décennies de programmes sociaux qui sont excellents, et je citerai quelque chose qu'elle a dit à la Chambre pour bien le faire voir. Mais je pense qu'elle a peur, à cause du glissement vers la droite et des appels à l'austérité, que ses propres collègues du cabinet cèdent à ces pressions qui demandent de réduire ces programmes sociaux. Je suis certain qu'elle exprime son point de vue. J'exprime le mien quand je dis que la réponse à ces appels à l'austérité à une époque comme celle-ci est de combattre cet appel par celui qui compte vraiment, à savoir une plus grande égalité pour les programmes qui aideront vraiment à toute la population canadienne.

● (1702)

Non seulement y a-t-il eu ce discours que le ministre a prononcé à Sherbrooke, au Québec, le 13 mars, mais il y a également celui qu'elle a fait à la Chambre le 14 avril lorsqu'elle a passé en revue les programmes qui ont été instaurés et qu'elle a déclaré:

Évidemment, de nombreux programmes sociaux qui ont été créés durant la dernière décennie ou dans les derniers quinze ans ne bénéficient pas qu'aux Canadiens qui vivent dans une situation de pauvreté. En fait, ces programmes sociaux améliorent la qualité de la vie de la vaste majorité des Canadiens, d'où leur très grande popularité.

Ensuite, elle a ajouté au sujet d'un autre aspect de la question:

Nous ne nous en préoccupons pas que mieux du fait que notre société a la générosité de se préoccuper de ceux d'entre nous qui avons besoin des services dispensés grâce aux programmes de garderies, de réadaptation, de consultation ou de soins en maison de convalescence. Plus directement encore, nous ne nous nous en préoccupons pas que mieux du fait de l'universalité de l'accès à des soins médicaux complets grâce aux programmes institués par les gouvernements fédéraux qui se sont succédé au cours des trois dernières décennies.

Ce genre de déclaration me satisfait tellement que je fais de mon mieux pour oublier ce que disaient les libéraux au cours de toutes ces années où nous luttons pour l'amélioration des programmes sociaux, pour l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie. Je n'arrive pas vraiment à oublier combien de polémiques et combien d'années il a fallu pour persuader les libéraux de réaliser leurs promesses de 1919. Le ministre nous dit maintenant que le bien-être de notre société dépend des programmes de soutien du revenu, des programmes de santé, des programmes de garderie et de tous ces programmes qui permettent aux gens d'avoir une meilleure qualité de vie, et je la félicite et j'ai le plaisir d'attirer votre attention sur ces deux discours qu'elle a prononcés l'un à Sherbrooke le 16 mars, et l'autre à la Chambre des communes le 14 avril.

Elle veut certainement dire, je pense, qu'il ne faut pas oublier les bons principes en période d'incertitude économique et que les gens ne doivent pas paniquer lorsqu'on attaque les programmes d'universalité et le reste. Je pense que nous devrions faire le contraire, et à la Chambre. C'est pourquoi je le fais aujourd'hui. Le temps est venu de dire, comme certains de nous l'ont fait chaque fois qu'ils en avaient l'occasion, qu'aujourd'hui, il nous reste à améliorer les programmes existants.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

La Commission des pensions de l'Ontario se réunit dans cette province. Je sais bien qu'il s'agit d'une commission provinciale qui ne relève donc pas du gouvernement ou du Parlement, mais je pense que nous devrions tous nous intéresser aux mémoires qui lui ont été présentés au cours de ses déplacements d'une ville à l'autre. La presse a commenté la plupart de ces mémoires. Les députés n'ignorent pas, j'espère, qu'ils portent sur divers thèmes, selon qu'ils émanent du Congrès du travail du Canada, des associations de pensionnés, de particuliers, et ainsi de suite. Malgré tout ce que nous avons fait pour instaurer la pension de vieillesse universelle, le supplément de revenu garanti, le régime de pension du Canada, etc, il y a encore des milliers de personnes âgées qui ont du mal à se débrouiller. Il faudrait donc augmenter la pension de base de la sécurité de la vieillesse.

Que le gouvernement ne vienne pas nous dire à son habitude que l'indexation trimestrielle sur l'indice des prix à la consommation permet aux personnes âgées de se tenir à flot. Le montant de la prestation est toujours à la traîne, et le montant sur lequel elle est basée est toujours insuffisant de toute façon. La vérité est qu'il faut une augmentation considérable, et tous les mémoires à peu près qui ont été présentés à la Commission royale ontarienne, ou tous ceux que j'ai remarqués en tout cas, disent la même chose.

Ils ont aussi fortement insisté sur un point qui m'inquiète sérieusement, le fait que les femmes âgées ont encore plus de mal à s'en tirer que les hommes. La situation est très dure pour les femmes de 60 à 65 ans, surtout avec l'allocation de conjoint qui ne fait rien pour les célibataires, et les femmes de 65 à 75 ans qui subissent les conséquences de la discrimination dont ont toujours souffert les femmes.

Je refuse de croire que la modération actuellement de mise interdit de parler de cela. En période de modération, on devrait surtout chercher à partager ce qu'on a. Ne pas chercher à relancer l'économie sur le dos des pauvres ou des personnes âgées. Il faut écouter les appels en ce sens, et en cette période dite de modération je réclame encore une fois une augmentation sensible du montant de la pension de base de la sécurité de la vieillesse.

Il faudrait également faire immédiatement quelque chose pour les personnes de 60 à 65 ans. L'allocation versée au conjoint en aide un petit nombre, mais un petit nombre seulement. Elle repose encore sur le principe que la femme qui se trouve dans ce groupe d'âge a droit à la pension si elle a un mari. Elle aura beau se trouver dans le besoin ou avoir un droit quelconque, rien n'y fait. C'est inadmissible à tous égards.

Sous certain rapport, je suis porté à croire que l'âge de la retraite devrait être fixée à 60 ans. Le ministre affirme de temps à autre que les personnes de 50 à 55, celles de 55 à 60 et de 60 à 65, éprouvent des difficultés. Je veux bien qu'on nous propose d'autres façons de verser une pension aux personnes de ces groupes d'âge qui en ont besoin, mais il ne faudrait pas tenir compte de l'État matrimonial. La majorité des personnes en cause sont des femmes. On pourra affirmer que la pension au conjoint est la même, mais la majorité sont des femmes. Si nous ne faisons rien pour cette catégorie de personnes, qu'il s'agisse de celles âgées de 60 à 65 ans ou de 50 ou 55 à 65 ans nous prolongeons de plusieurs années la discrimination dont les femmes semblent avoir souffert toute leur vie.